

LEGENDE

— Limites de zones

Secteurs concernés par les prescriptions complémentaires au règlement écrit reportés au règlement graphique

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET BATI

- Espaces Boisés Classés
- Alignements d'arbres à protéger
- Alignements d'arbres à recréer
- Haies et talus à conserver
- Haies à créer
- Points de vue sur le paysage
- Fossé, exutoire ou mare jouant un rôle hydraulique dans la gestion des eaux de ruissellement
- Ru
- Patrimoine bâti d'intérêt architectural
- Bâtiments agricoles remarquables à protéger

PROTECTION DES LIAISONS DOUCES


Liaisons douces

LES EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacements Réservés

PERIMETRE DE PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU Source ARS) Arrêté préfectoral du 03.02.1989

- Périmètre éloigné
- Périmètre rapproché
- Périmètre immédiat



F	E	D	C	B	A	Ind.	Modifications	Dates de modif.	par

MAITRE D'OUVRAGE
 COMMUNE DE MARTIN-EGLISE
 7 Rue Nicolas de la Chaussée
 76 370 Martin-Eglise

**OPERATION
 REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
 REGLEMENT GRAPHIQUE
 Hameaux**

Plan de découpage en zones, protection du patrimoine naturel, bâti et des liaisons douces, emplacements réservés

Affaire: 4388	mjp	Date: 17.12. 2020	Ech: 1/2500	Règlement graphique
REVISION ALLEGEE:				
Prescrite le: 15 Octobre 2020				
Arrêtée le: 11 Février 2021				
Approuvée le:				

EN ACT Architecture
 Siège social: Rue Lavoisier - ZI des Prés Sables - 76200 - EUJ
 AGENCE: Rouen / Ardoville / Paris / 100 Rue Gamier - 76000 - ROUEN -
 9 rue du Port à Picquet 91100 ABBEVILLE - 41 Rue Dulong - Paris 13ème
 Tél. 02 35 86 10 01 - Fax 02 35 86 10 55 - contact@enact-architecture.fr - www.enact-architecture.fr
 SIRET: 420 000 000 000000 - N° de TVA: 205 11112

